

Dispositif d'accueil des enfants des professionnels de santé et médico-sociaux

De : ARS-NORMANDIE-DOS-DIRECTION <ARS-NORMANDIE-DOS-DIRECTION@ars.sante.fr>

Envoyé : jeudi 1 avril 2021 17:29

À : Objet : Dispositif d'accueil des enfants des professionnels de santé et médico-sociaux

Importance : Haute

Madame, Monsieur,

Un dispositif d'accueil des enfants des professionnels de santé et médico-sociaux de ville et en établissement sera proposé dans chaque département à compter du 6 avril et jusqu'à la fin des vacances scolaires. La liste précise des catégories de professionnels concernés, des catégories d'âge concernées, ainsi que les modalités d'accueil seront précisées d'ici le 5 avril.

Bien cordialement,

Kevin LULLIEN

Directeur de l'Offre de Soins

ARS Normandie

Esplanade Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035, 14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés si vous considérez que les traitements de données à caractère personnel vous concernant constituent une violation de la réglementation en matière de protection des données.

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !